

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ Besseas Guy président FNACA

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ Espace Cristal

à l'occasion de ⁽³⁾ LOT

du 11-12-2022 à 13 heures

au 11-12-2022 à 19 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 29-12-2022

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 502

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. BESSEAS Guy, Pst FNACA

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à l'Espace Cristal

à l'occasion de Lot

du 11/12/2022 à 13 heures 00

au 11/12/2022 à 19 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 29/12/22

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif